

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 juillet 2020

### **L'État et ses partenaires s'engagent à améliorer l'accompagnement des ménages précaires franciliens vers le logement**

Le préfet de la Région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, 12 grands bailleurs sociaux, 31 associations spécialisées dans l'accompagnement des ménages sans domicile ou mal logés, Action Logement et l'AFFIL (Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement) ont signé un protocole visant à faciliter l'accès au logement des ménages qui en sont le plus éloignés. L'objectif-cible est de parvenir à reloger **1 250 ménages très éloignés du logement dès la première année d'application du protocole.**

Ce protocole met en place en Île-de-France une nouvelle forme d'accompagnement dit « logement d'abord » qui s'inscrit dans le cadre du dispositif national de l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) financé par l'État. Pour la première année, l'objectif-cible est de reloger **1 250 ménages très en difficulté.**

Souple et adapté à chaque situation particulière, l'AVDL « logement d'abord » repose sur un partenariat étroit entre les associations, les réservataires et les bailleurs sociaux, au service des ménages les plus éloignés du logement. Chargés de repérer les ménages susceptibles de bénéficier de ce dispositif, les opérateurs associatifs sont ainsi en lien étroit avec les réservataires et les bailleurs sociaux, chargés, pour leur part, de proposer un logement adapté à la situation du ménage bénéficiaire. Une fois le ménage entré dans son logement, l'opérateur associatif continue ensuite d'assurer un accompagnement sur-mesure et aussi long que nécessaire au ménage.

Pour évaluer et, éventuellement, faire évoluer ce protocole, un suivi fin et mensuel des ménages éligibles, des logements proposés ainsi que des relogements sera effectué dans chaque département d'Île-de-France et diffusé à chacune des parties prenantes.

De nouveaux bailleurs et des collectivités territoriales pourront rejoindre ce protocole dans les mois à venir.

## L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

L'AVDL est un accompagnement pratiqué par un travailleur social au bénéfice d'un ménage ayant besoin d'un logement et d'une aide pour y parvenir.

Il se déroule en deux phases :

- **un diagnostic** au cours duquel sont évalués les besoins d'un ménage,
- **l'accompagnement** proprement dit pendant lequel le ménage et le travailleur social mettent en place les préconisations arrêtées dans le diagnostic. L'intensité de l'accompagnement varie selon les besoins. Il peut être mis en place avant l'accès dans le logement (accompagnement vers le logement, AVL) ou après l'accès à ce dernier (accompagnement dans le logement, ADL).

Né d'une expérimentation menée à Paris avec 6 associations spécialisées, l'AVDL est progressivement devenu un dispositif national dont l'efficacité ne cesse de croître.

L'Île-de-France reste pionnière dans le développement de cet outil devenu incontournable.

Entre 2017 et 2019, 4 500 ménages comptant parmi les plus précaires, ont ainsi pu être relogés grâce au concours de l'accompagnement des opérateurs AVDL.

Plus d'un an après leur relogement, l'intégration de ces ménages est très bonne : le taux d'impayé des ménages accompagnés était ainsi, en 2019, moins élevé que celui de la moyenne des occupants du parc social en Île-de-France.

### Le Logement d'abord

Le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.


<b>Les bailleurs signataires au 4 juin 2020</b>	<b>Les opérateurs AVDL signataires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1001 vies</li><li>• Antin Résidence</li><li>• Batigère</li><li>• CDC Habitat</li><li>• Élogie-Siemp</li><li>• Emmaüs Habitat</li><li>• Hauts-de-Seine Habitat</li><li>• I3F</li><li>• ICF La Sablière</li><li>• Polylogis</li><li>• Seine-Saint-Denis-Habitat</li><li>• Seqens</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• ACSC</li><li>• AISH</li><li>• ARILE</li><li>• Coallia</li><li>• CRE 91</li><li>• Empreintes</li><li>• ESPEREM</li><li>• Espérer95</li><li>• France Horizon</li><li>• FREHA</li><li>• GIP HIS</li><li>• Groupe SOS</li><li>• Habitat et Humanisme</li><li>• Hôtel Social</li><li>• HSD CS</li><li>• Interlogement 93</li><li>• ISPC</li><li>• La Canopée</li><li>• Equalis (La Mandragore et La Rose des Vents)</li><li>• Le Lien Yvelinois</li><li>• Les Enfants du canal</li><li>• Œuvre Falret</li><li>• Oppélia</li><li>• Sauvegarde de l'adolescence</li><li>• SNL</li><li>• Soliha</li><li>• Tout Azimut</li></ul>

**Contact presse**

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 – [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 @Prefet75\_IDF